



COMMENTAIRES DP DU 01 JUILLET 2014

QUESTION N°1: CONGES.

Pourquoi les conducteurs refusent un jour de récupération à un salarié alors que la possibilité de le remplacer est évidente ?

Ainsi, une salariée a eu un jour de récupération refusé, le dimanche 22 juin en 8h30 12h30 et 13h30 17h30 à Biriadou, alors qu'à La Négresse, il y avait 7 personnes en poste cet après midi là, donc 4 personnes en plus de l'effectif habituel.

Réponse de la direction :

A notre connaissance, personne n'a posé de congé ce dimanche 22 juin.

Commentaire CGT :

Soit la direction ne s'est pas renseigné auprès des conducteurs péages soit ceux-ci ont fourni de fausses informations. En effet une personne a posé le samedi 21 et le dimanche 22 juin.

Cette personne a d'ailleurs la feuille de refus (elle ne s'est pas... égarée).

Pour info, il y avait également 5 personnes au lieu de 3 habituellement le matin sur la Négresse.

Les conducteurs n'ont demandé à aucune des personnes présentes à la Négresse si elles étaient d'accord pour faire un poste coupé à Biriadou. Les dispos étaient également disponibles.

La personne faisant le poste coupé à La Négresse pouvait également avec la mobilité instantanée faire le même poste à Biriadou (vu le nombre de salariés présent à La Négresse ce jour là elle n'aurait pas manqué).

En réalité, les conducteurs ont refusé cette récupération, certainement par principe imposé par la direction, sans même regarder le tour de service.

QUESTION N°2 : SECURITE.

Les gares de péage de St Jean de Luz sud ne sont pas équipées en matériel DATI (EPI) alors que le personnel est en travail isolé sur ces gares.

Nous demandons que ce problème de dotation matérielle soit réglé immédiatement, mais nous demandons surtout que les situations de travail isolé soient rendues exceptionnelles, car la vraie sécurité des salariés débute par une organisation du travail qui évite ces situations. Les conséquences de cette organisation du travail construite autour d'effectifs réduits, d'itinérance accrue et d'interventions isolées seront évidemment à assumer par les responsables qui s'évertuent à ne pas respecter ces règles élémentaires de sécurité confirmées par les inspections du travail.

Réponse de la direction :

Il nous semble qu'il y a des DATI sur les gares de Saint Jean de Luz sud. S'il n'y en a pas en effet, nous en mettrons rapidement.

Commentaire CGT :

La direction ne sait pas s'il y a des DATI à Saint Jean de Luz, mais pense qu'il y en a !!!.

Nous confirmons : Il n'y a pas de DATI à Saint Jean Luz sud

Nous rappelons à la direction que le DATI est un EPI et il est indispensable que les gares de Saint Jean de Luz sud en soient pourvues. Quoiqu'il en soit, la CGT insiste sur la dangerosité générée par les situations de travail isolé et sur la nécessité de revoir l'organisation du travail pour éviter ces situations. De plus, c'est la direction elle-même qui a rendu le port de ces DATI obligatoires, elle n'hésiterait certainement pas à sanctionner un salarié qui oublierait le DATI, comme elle s'évertue à sanctionner, parfois jusqu'au licenciement, pour des choses toutes aussi injustes. Conclusion, quand on veut donner à autrui des leçons de respect des directives, on commence par donner soi-même l'exemple, en mettant à disposition des salariés les moyens que l'on veut leur obliger à porter.

QUESTION N°3 : ST JEAN DE LUZ SUD.

Pourquoi, dans la majorité des cas, il n'y a qu'un technicien pour surveiller l'entrée et la sortie de St Jean de Luz sud, alors que la seule possibilité pour aller de l'entrée à la sortie est de faire le tour par St Jean de Luz nord (entre 10min et 25min pour faire le trajet suivant le trafic) ?

Le personnel et les élus CGT demandent qu'il y ait au moins une personne par sens.

Réponse de la direction :

Désormais et pour la saison estivale (juillet, août), il y aura une personne par sens à Saint Jean de Luz sud.

Commentaire CGT :

Malgré de nombreux « loupés » les deux premières semaines où une seule personne devait surveiller les deux sens, la direction s'engage à ce qu'il y ait une personne par sens à Saint Jean de Luz sud.

Malheureusement pour y arriver, le salarié faisant le poste coupé à Bariatou doit parfois aller faire son poste à Saint Jean de Luz sud.

Contrairement à ce que dit et répète sans cesse la direction, dans le but de stigmatiser encore les salariés, nous ne sommes pas en sur effectif aux péages. La question posée en est la preuve car il est difficile voire même parfois impossible aux conducteurs de mettre le personnel minimum sur certaines gares. Il faut aussi noter que même en dehors des périodes de forts trafics, pour cette gare de St-Jean de Luz il reste anormal d'avoir à être seul pour les deux sens. Cette organisation est faite pour habituer les usagers à attendre dans les cas de problèmes, avec évidemment toutes les conséquences néfastes pour les salariés en première ligne.

QUESTION N°4 : ORGANISATION PEAGE 2014.

Après un mois de pratique de la nouvelle organisation péage, nous constatons malheureusement, comme nous l'avions prévu :

- Les ravages sur le moral des salariés qui sont complètement déboussolés.
- Les premiers accrochages entre les salariés qui ne savent pas qui fait quoi
- La pression exercée sur certains salariés pour effectuer des tâches qui ne leur incombent pas.
- Le manque de personnel sur certains sites de l'A63
- La désertification de certaines bretelles qui, par le manque de matériel adéquat, comme sur Biarritz et Bayonne sud, (une seule VTP par sens.) engendre des ralentissements, des bouchons et des mécontentements qui remontent au niveau de la téléopération. On n'ose même pas imaginer comment la saison va se dérouler...

N'aurait-il pas été plus judicieux d'attendre la fin de la rénovation de l'ensemble des gares pour mettre en place cette nouvelle organisation ?

Mais peut-être que ce qui est listé ci-dessus est la finalité de cette organisation du travail anxiogène?

Réponse de la direction :

La fin de la rénovation des gares est pour 2017 et il nous était impossible d'attendre cette date pour la nouvelle organisation.

Il est faux de dire que le but de la nouvelle organisation est que les gens ne soient pas bien. Nous savons et comprenons que certaines personnes se sentent démunies face aux changements mais ils peuvent être pris en charge. Toute personne en difficulté doit avertir son conducteur avant d'être complètement déboussolés.

Nous allons, souvent, voir les salariés et 99% d'entre eux sont satisfait de la nouvelle organisation.

Commentaire CGT :

99% des salariés sont satisfait de la nouvelle organisation d'après la direction, la direction lance un chiffre au hasard (pourquoi pas 99,99% à ce compte là...) Les représentants de la direction sont passés voir, peut être, une dizaine de personnes (surtout à la télé exploitation et à la téléassistance ; pas beaucoup, sinon aucun sur le terrain) et en tirent des conclusions définitives. Elle admet que certaines personnes peuvent avoir des problèmes mais leur nombre est tellement marginal (1%). De toute façon, les personnes peuvent en cas de problème aller voir leur conducteur qui devront se transformer en psychologue pour les rassurer et les consoler (Donne-t-on des notions de psychologie aux conducteurs durant les séminaires ?).

La direction est obligé d'admettre vu le nombre croissant d'arrêt de travail qu'il y a un problème mais veut le minimiser. Elle est passée en force avec la nouvelle organisation et qu'importe les dégâts, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.

Les élus CGT préviennent la direction qu'elle est responsable de la santé (physique mais également psychologique) de ses employés. Des « incidents » assez graves sont déjà arrivés dès le premier mois (salarié pleurant au travail, salarié au bord de la crise de nerfs, mais également nombreux arrêts de travail...).

Nous continuons de veiller à faire prendre ses responsabilités à la direction, dans ce sens, la CGT fera ce qu'elle se doit de faire pour enrayer les effets néfastes de cette organisation.

QUESTION N°5 : ORGANISATION PEAGE BIS : PAUSES.

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation, un certain nombre de salariés du groupe de gare centre ont de grosses difficultés pour prendre leurs pauses et certains jours, ils n'ont pas la possibilité de les prendre du tout.

Ceci est dû à cette organisation du travail et du manque d'effectifs évident qui sévit dans l'ensemble des groupes de gares.

Les pauses sont un droit légal dont les règles ne souffrent pas de dérogation et les pauses conventionnelles sont quant à elles encadrées précisément.

Nous exigeons que toutes les pauses soient prises comme les prévoient les textes légaux et conventionnels.

Pour celles dont les salariés concernés ont été lésés, nous demandons le paiement supplémentaire de ces temps de travail effectivement subis.

Réponse de la direction :

Après nous être renseigné il nous semble qu'il n'y a pas eu de problème de prise de pause sur les gares du centre de l'A63. Nous le répétons : les pauses doivent être prises quel que soit la charge de travail.

Commentaire CGT :

Bonne réponse de la direction : les pauses doivent être prises.

Toutefois en plein été les salariés prenant leurs pauses se retrouvent avec une charge de travail supplémentaire à leur retour, qui les empêche d'accomplir toutes leurs tâches, ce qui les conduit parfois à ne pas prendre leur pause par peur de reproches et dans l'éventualité même de sanctions éventuelles. Le climat social étant ce qu'il est actuellement, il devient de plus en plus difficile pour tout le monde d'avoir réellement le choix de ses actes.

QUESTION N°6 : JOUR DE CONGE SUPPLEMENTAIRE L'ETE.

La direction a déclaré en DP que : aucun jour de congé (APA, récupération) ne sera accepté durant la période du 14 juillet au 7 septembre même s'il y a une possibilité de remplacement.

Les élus CGT désapprouvent cette façon de manager de la direction.

Les élus CGT comprennent que certains jours demandés en pleine saison puissent être, parfois, refusé pour raisons de service. Toutefois, les conducteurs doivent d'abord chercher si un remplacement est possible au lieu de refuser **systematiquement** les congés.

Les élus CGT demandent que la direction revienne sur cette règle absurde et que, chaque fois qu'un remplacement est possible, celui-ci soit accepté.

Réponse de la direction :

Les congés, APA, récupération seront en effet systématiquement refusé durant la période du 14 juillet au 7 septembre car c'est une période où l'on a besoin de tout le personnel.

Commentaire CGT :

Les élus CGT comprennent que pendant la période estivale la prise de congés soit plus difficile mais c'est le refus systématique **sans même consulter le tour de service** qui est choquant. Toutefois, il est inadmissible que les salariés aient à subir les conséquences des actes de la direction qui, tout en proclamant que le péage serait en sureffectif, réduit le nombre de salariés jusqu'à les rendre responsables en cas d'absence dans des périodes de forts trafics. Il est anormal que la destruction des postes de travail continue alors même que le sous effectif conduit à refuser aux salariés l'utilisation de leurs droits légaux et conventionnels pour palier le manque de personnel.

Les élus CGT ont fourni un exemple d'un APA refusé et la preuve a été fournie que les conducteurs ne s'étaient même pas pris la peine de regarder le tour de service (même en dehors de la période estivale).

Les élus CGT n'admettent pas cette façon de manager qui n'a d'autre but que de dégouter un peu plus les salariés du péage.